

LA LOI SANTÉ ET SON ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL

Le Ministère de la Santé semble avoir fait son choix sans attendre les résultats du test des quatre systèmes différents d'étiquetage nutritionnel mené dans 40 supermarchés.

Nutriscore, est le système choisi. Il correspond aux idées de sommités médicales qui ne tiennent pas compte des facteurs psychologiques, sociologiques ou économiques qui participent au choix des produits. Il est calqué sur celui des *traffic lights* (UK) en très simplifié. Le consommateur français étant vraisemblablement considéré comme moins intelligent que son homologue britannique. Que reprochons-nous à ce système ?

Selon un rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), nous n'avons aucune preuve de son efficacité pour faire diminuer les maladies chroniques (obésité, diabète, etc.).

D'après les travailleurs sociaux, il serait même contre-productif dans les milieux les plus modestes. Quand on a peu d'argent, on va vers les produits les « plus nourrissants » et donc les rouges. Mais si on n'a que du rouge dans son caddy, le risque de stigmatisation est fort. On ira alors vers les produits non-étiquetés. Car cet étiquetage nutritionnel simplifié est facultatif pour les entreprises. Et donc il y a de fortes chances que les produits automatiquement rouges, comme les biscuits ou la charcuterie, ne soient pas étiquetés.

L'Adéic-LR préférerait une information plus pédagogique, comme le système SENS mis au point par les industriels, qui n'ont pas que de mauvaises idées*, calqué sur le modèle australien : l'aliment n'est pas jugé globalement mais on indique la bonne fréquence ou la bonne quantité de consommation.

Dominique Lassarre

**Rappelons que ce sont eux qui sont à l'origine de l'information sur les produits allergènes.*



Nutriscore, le système retenu par le ministère.



SENS, système alternatif proposé par l'industrie.

Ce mois-ci dans les feuilles de chou...

Édito : La loi santé et son étiquetage nutritionnel

Réglementation

☆ Les sigles des diagnostics immobiliers

☆ Les devis

Éducation

☆ Total Solar Expert

☆ Budget étudiant

☆ Dans notre région : Goûter le monde autour de moi

☆ Nouveaux Tournemains Mérienda ! Un goûter espagnol

Alimentation

☆ Publication des résultats des contrôles sanitaires

Environnement

☆ Écogestes Méditerranée Occitanie

☆ La guerre des graines. Dernier épisode.

Voyages

☆ Fin des frais d'itinérance dans l'Union européenne

☆ Passagers aériens : voyagez malin !

Coup de gueule

☆ Rien à gagner

Vie et agenda de l'Adéic-LR

☆ L'alimentation un bon menu pour des EPI appétissants

Réglementation

LES SIGLES DES DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Plomb, termites, performance énergétique, risques naturels... Avant toute vente ou toute location d'un bien immobilier, certains diagnostics sont obligatoires, mais leurs sigles ne sont pas toujours compréhensibles. Voici les six principaux.

DDT : *dossier de diagnostic technique* (vente et location). Ce dossier regroupe l'ensemble des diagnostics en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti ou lors d'une location.

CREP : *constat de risque d'exposition au plomb* (vente et location). Ce document présente un repérage des revêtements contenant du plomb.

DPE : *diagnostic de performance énergétique* (vente et location). Ce document comprend la quantité d'énergie effectivement consommée ou estimée permettant une classification en fonction de valeurs de référence dans le cas de vente ou de location de tout ou partie d'un immeuble bâti.

DPE collectif : *diagnostic de performance énergétique collectif* (installation collective de chauffage) : Ce document concerne les bâtiments équipés d'une installation collective de chauffage ou de refroidissement.

DTG : *diagnostic technique global* (en copropriété). Ce document permet d'assurer l'information des copropriétaires sur la situation générale de l'immeuble en cas de futurs travaux.

ERNMT : *état des risques naturels, miniers et technologiques* (vente et location). Ce document est établi à partir des informations mises à disposition par le préfet.

Publié le 11 mai 2017 par la Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



LES DEVIS

Si vous versez une somme à titre de rémunération de l'exécution future, pouvez-vous revenir sur votre décision ?

Si la somme est qualifiée d'arrhes, vous pouvez revenir sur votre décision mais vous perdrez cette somme s'analysant comme un dédommagement du professionnel.

À contrario, un acompte constitue le premier versement à valoir sur le prix. Le contrat de prestation de services est alors ferme et définitif : vous ne pouvez-vous soustraire à vos engagements sans risquer de devoir verser des dommages et intérêts.

Un petit complément à notre article du N° 50. Vos réactions ou demandes de précisions sont toujours les bienvenues.

Éducation

TOTAL SOLAR EXPERT

Trois kits pédagogiques (cycle 3, cycle 4 et lycée), conçus avec des enseignants, en lien avec les programmes scolaires. Pratiques, ludiques et pluridisciplinaires, ils permettent d'initier les élèves à la thématique des énergies solaires et au principe du solaire photovoltaïque. Conformément au nouveau programme scolaire 2016, il s'inscrit dans le « Parcours Avenir » et la thématique des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) « transition énergétique et développement durable ».



Chaque kit pédagogique est composé de plusieurs supports complémentaires.

- Un guide pédagogique de l'enseignant.
- Des fiches d'activités pour les élèves, avec des exercices variés, illustrés et pluridisciplinaires, sur différentes thématiques du programme scolaire. Au collège, elles sont organisées par matière et composées d'exercices variés et pluridisciplinaires. Elles permettent de mettre en pratique les savoirs acquis en classe et de développer les compétences du socle commun. Chacune des fiches est proposée avec son corrigé pour l'enseignant. Pour expérimenter directement l'énergie solaire photovoltaïque en classe, un lot de 3 mini panneaux solaires sur mesure est fourni gratuitement sur demande.
- Un dessin animé de 4 minutes (cycle 3) et un film de 12 minutes (cycle 4), invitent les élèves à découvrir l'énergie solaire photovoltaïque (historique, étapes de fabrication, applications du solaire photovoltaïque).
- Jeux des Énergies. Ce jeu de plateau (cycle 3) et jeu de rôles (cycle 4) peut servir de support pour mettre à profit les connaissances des élèves.
- 30 Magazines Solarama destinés aux élèves. Supports de cours pour la classe, ces magazines de quatre pages proposent des petits articles illustrés sur les énergies et le solaire photovoltaïque. Ils sont disponibles en anglais et en espagnol.

Ces kits sont diffusés gratuitement, uniquement via le site internet sur le site dédié : www.kit-pedagogique.total.com

Vous pouvez retrouver l'analyse détaillée de ces outils pédagogiques sur le site de la pédagogthèque de l'Institut national de la consommation : www.conso.net

BUDGET ÉTUDIANT

En sortant du cocon familial, beaucoup de jeunes étudiants sont désorientés pour gérer leur modeste budget. Ce petit guide (25 pages) leur donnera quelques conseils afin qu'ils maîtrisent au mieux l'ensemble des postes budgétaires de leur vie quotidienne.

Attention : la partie concernant les bourses et allocations d'études mériterait d'être actualisée.

Document téléchargeable sur :

www.finances-pedagogie.fr/wp-content/uploads/2014/01/le_budget_etudiant_pap.pdf



DANS NOTRE REGION : GOUTER LE MONDE AUTOUR DE MOI

Goûter le monde autour de Moi (G2M) est un projet éducatif pluridisciplinaire autour de l'alimentation, l'environnement, la citoyenneté, l'art et la culture à destination des scolaires de l'école primaire au lycée. Il est mené depuis 2014 par des associations (Génération Terroir, Epicuria) et la Délégation Académique aux Arts et à la Culture (DAAC) du rectorat de l'Académie de Montpellier depuis 2014.

Cette année, le projet s'est déroulé à Marseillan (34) avec les élèves de CM1-CM2 de l'école Maffre de Baugé et le collège Pierre Deley.

Chaque année un produit du terroir est mis à l'honneur. En 2017, ce fut l'anguille et la découverte des pêcheurs petits métiers. Les élèves ont réalisé un livret pédagogique restituant les connaissances acquises avec des idées recettes.

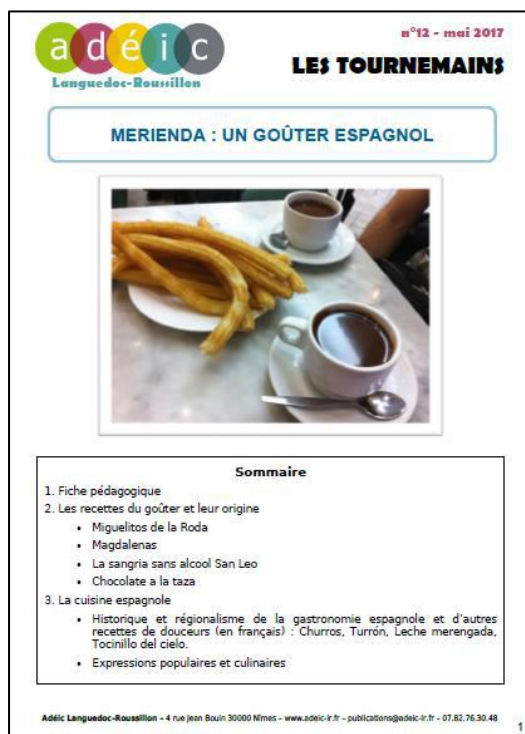


Une restitution du projet a été organisée, le 27 avril, à Marseillan en présence des acteurs du projet et des élus locaux. L'occasion pour les élèves de tester leurs recettes et de partager leur expérience.

La conception graphique du livret a été réalisée par le Centre permanent d'initiatives pour l'Environnement CPIE Bassin de Thau. Pour le retrouver :

www.cpiebassindethau.fr/wp-content/uploads/2017/05/170424_Livret-G2m-2017_final_sans-reperes.pdf

NOUVEAUX TOURNEMAINS : MERIENDA ! UN GOÛTER ESPAGNOL



À la fin de l'année scolaire, les enseignants des collèges de la région auront accès à la plateforme numérique de l'Adéic-LR pour se former et puiser des idées d'EPI sur l'alimentation pour la prochaine rentrée. La plateforme « L'alimentation, un bon menu pour des EPI appétissants ! » leur offrira des ressources documentaires, des intervenants potentiels et des visites possibles. Les Tournemains N° 12, « Merienda ! Un goûter espagnol » vient en appui d'un des exemples. Nos adhérents viennent de le recevoir.

Ces Tournemains, conçus par Jean-Marie Chouleur, sont d'un volume inhabituel : 12 pages. On y trouve des recettes, en espagnol et en français, faciles à réaliser par les élèves et à travailler avec le professeur d'espagnol, des recettes plus délicates à tester à la maison, une présentation des traditions culinaires espagnoles avec leurs contextes historique et géographique et, enfin, des expressions populaires espagnoles à partir d'éléments comestibles. Le déroulé du travail des enseignants des différentes disciplines

(Espagnol, histoire, SVT, technologie, arts plastiques, TICE et documentation) avec les élèves, sans oublier la nécessaire implication des personnels de la restauration scolaire, seront à disposition sur le site.

Alimentation

PUBLICATION DES RÉSULTATS DES CONTRÔLES SANITAIRES

Restaurants, cantines, abattoirs, supermarchés, tous les établissements de la chaîne alimentaire sont soumis à des contrôles sanitaires. Les résultats de ces inspections sont désormais publiés et consultables par tous les consommateurs, en se rendant sur un site dédié.

En quelques clics, vous pourrez vous renseigner sur le niveau d'hygiène de votre restaurant préféré. Sur le site vous trouverez une carte interactive de France permettant de rechercher un établissement par son nom ou son adresse ou de cliquer sur votre ville. Vous pouvez aussi connaître les résultats pour les produits d'origine animale (transformés ou non transformés) que vous achetez en entrant les 8 à 9 chiffres du numéro de l'agrément inscrit sur l'estampille sanitaire.

Vous trouverez alors les informations suivantes : nom de l'établissement, date de la dernière inspection et niveau d'hygiène. Il existe quatre niveaux : "très satisfaisant", "satisfaisant", "à améliorer" ou encore "à corriger de manière urgente" !

Si l'établissement auquel vous vous intéressez se retrouve estampillé d'un sourire inversé, peu de chance qu'il soit encore ouvert. En effet, dans ce cas précis, l'établissement est soumis à une fermeture administrative, au retrait ou à la suspension de l'agrément sanitaire !

Attention ! Ne figurent sur la carte que les établissements qui ont été inspectés au cours de l'année précédente. Par exemple, en avril 2018, vous ne retrouverez plus les résultats des établissements inspectés avant avril 2017.

Par ailleurs, ce dispositif ne porte que sur l'hygiène et non sur les qualités gustatives de votre repas.

Alors n'hésitez pas à vous rendre sur :  alim-confiance.gouv.fr

Environnement

ÉCOGESTES MÉDITERRANÉE OCCITANIE

Menée de 2004 à 2014 par l'association Voile de Neptune, la campagne « Écogestes Méditerranée Occitanie » a sensibilisé de nombreux plaisanciers à des pratiques de navigation plus respectueuses de l'environnement. Elle est relancée en 2017, par le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Bassin de Thau sur la façade méditerranéenne.

Harmonisée avec les autres campagnes menées en région PACA et en Corse, cette campagne vise à dynamiser un réseau d'acteurs sur le territoire régional en répondant aux enjeux locaux (Natura 2000, pénichettes) et nationaux (Plan d'Action pour le Milieu Marin). Elle contribue ainsi aux efforts de préservation des espaces marins littoraux.

Les animateurs Écogestes seront présents lors des manifestations nautiques en région Occitanie conjointement aux animations de l'ONG *Expédition 7^e continent* qui mène des tournées internationales de sensibilisation autour des déchets plastiques en mer.

Quelques dates à retenir :

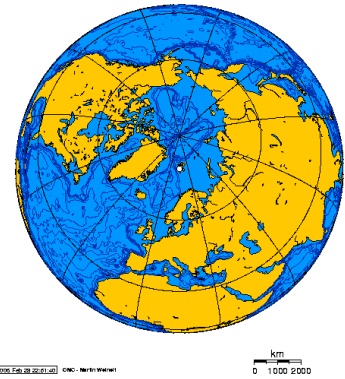
- 2 juin : Bouzigues (34)
- 3 juin : la Grande Motte (34)
- 4 juin : Frontignan (34)
- 11 au 13 juillet : St-Cyprien (66)
- 16 juillet : Carnon (34)

LA GUERRE DES GRAINES, UN FEUILLETON ENVIRONNEMENTAL EN QUATRE ÉPISODES

Résumé des épisodes précédents : de tout temps les sociétés humaines ont sélectionné les meilleures graines pour les meilleures cultures. Certaines entreprises sont parvenues à s'en accaparer. Alors comment défendre la diversité de nos graines contre une disparition prévisible ?

Épisode 4 : le coffre-fort de l'Apocalypse

Le « coffre-fort de l'apocalypse » construit en Arctique est une réserve mondiale qui pourra contenir jusqu'à 4,5 millions d'échantillons végétaux. Il se trouve au nord de la Norvège sur une île de l'archipel du Svalbard à 1000 km du pôle Nord. Les graines des principales cultures vivrières du monde sont conservées à une température de - 18°C. Dès 2015, la chambre forte comptait 850 000 échantillons. Censée protéger le patrimoine alimentaire de l'humanité d'une catastrophe planétaire, cette « Arche de Noé » suscite bien des interrogations quant à ses motivations réelles. Officiellement, l'objectif est de disposer d'un « grenier » mobilisable afin de « garantir la préservation de la diversité des produits agricoles pour le futur ».



Notons que les différents États et institutions qui fournissent ces semences en restent propriétaires. En effet, si une variété de culture vient à disparaître, les États et institutions pourront récupérer les graines qu'ils ont déposées. Le coffre permet à chacun de garder son bien ! Si cela n'est bien sûr pas suffisant pour recréer l'ensemble de la biodiversité des végétaux, il s'agit d'un palliatif qui pourrait être d'un grand secours en cas de crise majeure et planétaire : changements climatiques, menaces nucléaires, effondrement de la biodiversité, épidémies, catastrophes naturelles, chute d'un météorite.

En fait, on peut s'inquiéter du désintéressement de ce « jardin d'Eden ». Les noms bien connus des différents investisseurs sèment le trouble sur l'objectif réel de ce projet. En plus du gouvernement norvégien, on trouve le *Global Crop Diversity Trust*, financé et soutenu notamment par la Fondation Bill et Melinda Gates, la Fondation Rockefeller, Dupont/Pioneer, Syngenta. Officiellement, les graines pourraient être conservées pendant 400 à 500 ans, mais personne ne sait vraiment combien de temps elles pourront garder leur capacité à germer. Une incertitude qui sème le doute pour Guy Kastler, fondateur du Réseau Semences Paysannes : « le seul intérêt pour les multinationales c'est de déposer des brevets sur les séquences génétiques des graines ».

Il existe déjà des banques de semences à travers le monde qui conservent en plusieurs exemplaires les graines si précieuses. Les concentrer en un seul endroit, si les autres devaient fermer pour différentes raisons, pourrait au contraire, augmenter considérablement le risque que ce projet cherche à prévenir officiellement.

Fin de notre grand feuilleton (d'après une émission 2014 retransmise sur LCP le 15.01.2017)

Pour en savoir plus :

- 🔗 www.ufs-semenciers.org
- 🔗 www.grainesdetroc.fr
- 🔗 www.semencespaysannes.org/reglementation_especes_vegetales_cultivees_qu_117.php
- 🔗 www.gnis.fr/index/action/page/id/256/title/Catalogues-europeens
- 🔗 www.kokopelli-semences.fr
- 🔗 www.agr.gc.ca/fra/nouvelles/science-de-l-innovation-agricole/biodiversite-et-bioressources/reserve-mondiale-de-semences-abritee-dans-une-chambre-forte-en-norvege/?id=1391528522797
- 🔗 www.semencemag.fr/svalbarg-reserve-semences.html

Voyages

SUPPRESSION DES FRAIS D'ITINÉRANCE DANS L'UNION EUROPÉENNE

Les frais d'itinérance sont les surcoûts que les opérateurs de télécommunications imposent à leurs abonnés lorsqu'ils utilisent leur appareil mobile dans un autre pays de l'UE. À partir du 15 juin 2017, les Européens n'auront plus de frais d'itinérance à payer quand ils se déplaceront dans l'Union européenne (UE).

L'itinérance (*roaming*) est une fonctionnalité qui permet d'utiliser son téléphone mobile, son *smartphone* ou sa tablette via un opérateur différent de celui auquel on est abonné.

À partir du 15 juin 2017, lorsqu'ils seront en déplacement dans l'UE, les consommateurs verront leurs appels, SMS et données mobiles facturés au même tarif que lorsqu'ils se trouvent dans leur pays.

Cette mesure intervient en application du règlement européen n° 531/2012 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2012 concernant l'itinérance sur les réseaux publics de communications mobiles à l'intérieur de l'Union.

PASSAGERS AÉRIENS : VOYAGEZ MALIN !

À deux mois des vacances d'été, le Centre Européen des Consommateurs France publie sa nouvelle brochure sur les droits des passagers aériens.

Conseils pratiques pour réserver ses billets et faire ses valises, astuces à l'aéroport, informations sur ses droits en cas d'annulation, retard de vol, refus d'embarquement ou incidents de bagages, la brochure « Passagers aériens, voyagez malin ! » est un outil très pratique pour assurer un embarquement réussi aux Français au départ d'un aéroport européen.



À récupérer sur le site du **Centre Européen des Consommateurs France** :

📄 www.europe-consommateurs.eu

Coup de gueule

RIEN À GAGNER

Il ne se passe pas un jour sans que je reçoive un ou plusieurs mèls, m'annonçant que j'ai gagné un chèque de 500 euros à retirer dans une grande surface, ou une boutique franchisée. Évidemment, c'est une annonce mensongère et on trouve des mises en garde affichées aux vitres des magasins.

Mais dernièrement, j'ai été témoin d'une altercation entre une cliente et une hôtesse d'une grande surface. La cliente réclamait à corps et à cris ses 500 euros, ne voulant rien entendre des explications de l'employée. Il a fallu que le directeur du magasin se déplace pour faire comprendre à la dame qu'elle avait été victime d'une escroquerie. Un drame pour elle qui, ayant peu d'argent, voulait profiter du « gain » pour faire des courses essentielles.

Il faut espérer que nous aurons un ministre en charge de la consommation qui prendra enfin des mesures pour éviter que des consommateurs, souvent les plus en difficulté, soient victimes de telles supercheries. L'interdiction de ces envois par la poste, par courriels ou appels téléphoniques serait une bonne mesure pour l'amélioration de notre quotidien, surtout celui des usagers faibles et crédules, jeunes ou âgés. Rappelons que pour les consommateurs, il n'y a jamais rien à gagner. Le mieux qu'on puisse obtenir c'est de moins dépenser.

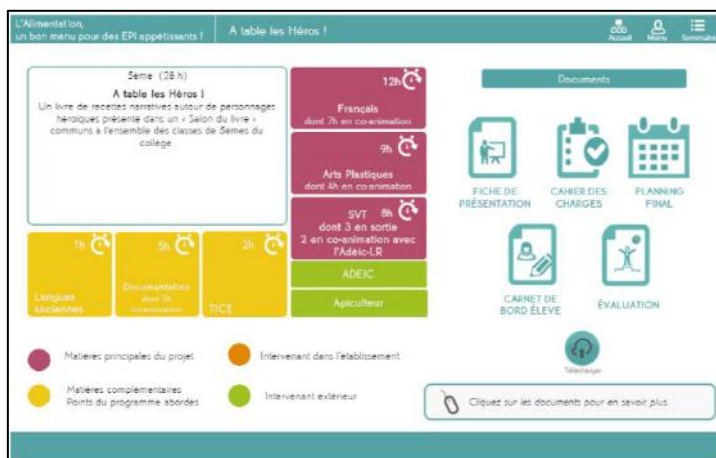
Jean-Marie Chouleur

Vie de l'Adéic-LR

L'ALIMENTATION, UN BON MENU POUR DES EPI APPÉTISSANTS !

Nous sommes dans la dernière ligne droite. Mais nous avons pris du retard et tous nos exemples ne sont pas encore mis en forme. La plateforme numérique devrait ouvrir à la fin du mois de juin avec trois exemples et nous le compléterons au cours de l'été. En attendant, voici comment se présentera un exemple.

Un tableau général avec les horaires pour chaque discipline concernée puis cinq outils téléchargeables :



- La fiche de présentation, telle qu'elle a été conçue dans le projet des enseignants.
- Le cahier des charges, rédigé par les enseignants à la suite de l'appropriation du projet par les élèves (il propose des variantes selon le niveau des élèves et les disciplines impliquées)
- Le planning hebdomadaire qui tient compte des cours, du travail personnel des élèves, des congés et de divers aléas.
- Le carnet de bord d'un ou d'une élève avec son ressenti, ses difficultés, ses interrogations.
- La liste des évaluations menées, avec les différents critères, depuis l'auto-évaluation des élèves jusqu'à celle de l'établissement.

Bien que très détaillés, ces exemples ne sont pas des modèles « clés en main » à reproduire à l'identique. Plus modestement, nous espérons qu'ils serviront de boîtes à idées. Un document transversal, lui aussi téléchargeable, permettra de retrouver l'ensemble des ressources bibliographiques, numériques et humaines, utilisables dans les exemples traités.

DANS L'AGENDA DE JUIN 2017

14 juin – Nîmes : Commission départementale d'aménagement commercial du Gard

16 juin – Montpellier : Réunion des associations de l'Économie sociale partenaire de l'École de la République (ESPER).

27 juin – St Julien de Cassagnas (30) : La fête des fruits de l'été à l'école primaire et à l'école maternelle. Jean-Marie Chouleur préparera les fruits avec les élèves les plus jeunes, fabrication d'un calendrier de "l'aven de l'été" par les élèves de CP et de CE et travail sur l'origine des fruits, les odeurs, les formes, les couleurs, pour les élèves de CM.



Les Feuilles de Chou de l'Adéic Languedoc-Roussillon

Association de Défense d'Éducation et d'Information du Consommateur du Languedoc-Roussillon

4 rue Jean Bouin - 30000 Nîmes - Tél. 07 82 76 30 48 - adeic-lr@adeic-lr.fr

Directeur de la publication : Dominique Lassarre

Rédacteur en Chef : Frédéric Chardon

Crédits photos : Adéic, Pixabay, Wikimedia

